

Règlement KV SERIES 2019

1 Préambule :

Le KV Series dépend de l'association France Skyrunning, avec une sélection des plus meilleurs parcours sur le territoire Français.

Ces compétitions reflètent l'esprit du Skyrunning, avec pour objectif principal de sélectionner les meilleurs parcours permettant de mettre en place un calendrier le plus équilibré possible (Dates, lieux remarquables, exigences techniques). L'objectif du KV Series est de pouvoir classer les meilleurs coureurs de la spécialité sur différents parcours. Et leur donner une idée de l'exigence présente dans les épreuves internationale.

2 Général :

Les participants s'engagent à respecter les règlements sportifs et le règlement spécifique de chaque épreuve du KV Series 2019. Le non respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

3 Dopage :

Tout coureurs ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année, sera automatiquement déclassé de l'épreuve et du classement provisoire ou final du KV Series 2019 et ne pourra pas prendre part aux autres épreuves du KV Series France 2020. Des contrôles inopinés pourront être effectués sur les différentes épreuves.

4 Classement Final :

Le classement des coureurs dans le KV Series 2019, dépendra du cumul des meilleurs résultats dans les KV Series 2019. Libre aux coureurs de participer à toutes les épreuves pour tenter d'améliorer leur capital points.

Un coureur ne pourra pas prétendre au classement final en ayant effectué moins de deux épreuves.

Un coureur sera récompensé dans le classement final en étant impérativement présent sur le podium le jour de la finale.

5 Catégories :

Il y a deux catégories représentées : Scratch Masculin et Féminin.

Le classement général prend en compte les classements homme et femme séparément. (Système de points distinctifs pour les 2 catégories).

6 Coureurs :

Le premier coureur (H & F) classé au général aura le dossard ainsi que l'hébergement offert sur l'épreuve suivante.

7 Répartition des points :

Indépendamment de la distance et du dénivelé de la course, chacune des épreuves du calendrier KV SERIES donnera le décompte des points suivants aux coureurs terminant les courses :

Pour les hommes : 25 – 22 – 19 – 15 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 3 – 3 – 3 – 2 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1 -1.

Pour les femmes : 25 – 22 – 19 – 12 – 7 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1.

Cela s'entend par 25pts pour le premier classé, 22 pour le second, 19 pour le troisième et en suivant en fonction des lignes ci-dessus, jusqu'à l'attribution de 1 point qui seront donnés jusqu'au 20ème classé (H) et jusqu'à la 10^{ème} classée (F) de chaque épreuves.

La dernière épreuve du KV Series aura une fourniture de points augmentés de 20% par rapport aux autres épreuves, c'est à dire :

Pour les hommes : 30 – 26,4 – 22,8 – 18 – 12 – 10,8 – 9,6 – 8,4 – 7,2 – 6 – 3,6 -3,6 – 3,6 – 2,4 – 2,4 – 2,4 – 1,2 – 1,2 -1,2 - 1,2

Pour les femmes : 30 – 26,4 – 22,8 – 14,4 – 8,4 – 6 – 4,8 – 3,6 – 2,4 -1,2.

En cas d'égalité finale, les athlètes seront départagés :

Le meilleur résultat obtenu dans la dernière course du calendrier fera office de juge de paix.

8 Calendrier:

Les épreuves retenues au Skyrunner National Series France 2018 sont :

21 Juin 2018 KV de St Lary 3,5Km 1000mD+ St Lary Soulan (65)

15 Août 2019 KV de Goulmier 3,6km 1000mD+ Goulmier (09)

09 Novembre 2019 KV du Belmaig 2,9Km 1000mD+ Arles sur Tech (66)

9 Dotation du classement final :

Lors de la dernière épreuve du KV Series, aura lieu la remise des prix. Les 3 premiers (scratch homme, scratch femme) du classement final, à l'issue des 5 épreuves, recevront une dotation répartie comme suit :

1^{ers} (h/f): 250€ - 2^{èmes} (h/f): 100€ - 3^{èmes} (h/f): 100€

Il est impératif que les classés soient présent sur le podium final afin de recevoir leur récompense.

10 Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le KV Series 2019, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète.